



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 38459

Texte de la question

M. Louis Guédon interpellé par l'union régionale UFAP de Lille, appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation difficile et précaire, que connaissent les personnels de l'administration pénitentiaire. Si des efforts encore perfectibles ont été réalisés en terme de moyens, les objectifs en terme d'emplois restent en deçà de ce qui avait été prévu par la loi du 6 janvier 1995. Ainsi, sur 5 760 créations de postes programmées, seulement 4 028 l'ont été, soit un taux de réalisation de 71,28 %. A cette insuffisance s'ajoutent les problèmes causés par les vacances de postes, les mises à disposition et les pratiques de mise en réserve d'emplois, qui masquent les effectifs réels par rapport aux emplois budgétaires annoncés et tronquent les politiques prévisionnelles de recrutement de personnels, principalement chez les surveillants et gradés. Il est aujourd'hui patent que ce service public manque de moyens humains. Eu égard à la lourde tâche qui incombe à ces fonctionnaires et aux conditions de travail particulièrement difficiles qui sont les leurs, l'administration pénitentiaire doit avoir les moyens de répondre efficacement aux problèmes qu'elle rencontre. Il aimerait par conséquent connaître les intentions du Gouvernement sur cette question, et notamment s'il entend aligner les effectifs budgétaires sur les besoins réels de l'administration pénitentiaire, afin que ces fonctionnaires puissent exercer leur métier dans des conditions acceptables.

Texte de la réponse

La garde des Sceaux, ministre de la justice fait connaître à l'honorable parlementaire l'intérêt qu'elle porte à l'amélioration du fonctionnement de l'administration pénitentiaire. La loi de finances pour 2000 marque la volonté du Gouvernement de produire un effort important sur les moyens attribués au ministère de la justice ; elle reprend et poursuit les orientations fixées lors de la communication du garde des Sceaux en conseil des ministres du 8 avril 1998 et rappelées lors du conseil supérieur de l'administration pénitentiaire le 8 juillet 1999. Le budget du ministère de la justice est en augmentation de 3,92 % et celui de l'administration pénitentiaire de 5,85 %. Cette augmentation se traduit notamment en 2000 par la création de 386 emplois dont 290 de personnel de surveillance, qui s'ajoutent aux 220 créations d'emplois dans cette filière en 1999. La loi de finances 2001 traduit la volonté du Gouvernement de maintenir un niveau de progression élevé des moyens attribués au ministère de la justice. Avec une croissance de son budget de plus de 3,16 % le ministère de la justice est, comme en 1999 et 2000, en tête des priorités gouvernementales. Cette progression se caractérise pour l'administration pénitentiaire par la création de 530 emplois dont 330 de personnel de surveillance. Il impose d'observer que l'administration pénitentiaire doit faire face depuis 1997 à un départ massif en retraite des personnels de surveillance, lié aux effets de la modification de leur régime de retraite suite à l'application de la loi n° 96-452 du 28 mai 1996 qui instaure la bonification du 1/5e. Cette situation est à l'origine de difficultés de gestion des effectifs au sein des établissements pénitentiaires compte tenu du délai de formation des surveillants. Pour faire face à ces difficultés, une autorisation de recrutement en surnombre a été obtenue, à hauteur de 400 emplois en 1998 et 507 en 1999. Pour l'exercice 2000, l'autorisation de procéder au recrutement de 1900 élèves surveillants et chefs de service pénitentiaire a été accordée. Au cours de l'année 2000, un effort très important de recrutement a été opéré ; ainsi plus de 1 300 surveillants stagiaires ont été affectés en

établissement après leur formation à l'école nationale d'administration pénitentiaire et près de 1 600 sont entrés en formation initiale. A titre comparatif, en 1999 ce sont 975 surveillants stagiaires qui sont sortis de formation et 983 qui sont entrés en formation initiale. Pour 2001 ce sont près de 1 522 surveillants qui seront affectés en établissement et 1 099 qui entreront en formation initiale. Par ailleurs, deux recrutements sont prévus au cours de l'année 2002 dont l'objectif est de pouvoir constituer quatre promotions de 510 élèves chacune. S'agissant de la direction régionale de Lille, celle-ci a bénéficié en 1998 de onze créations d'emplois de personnel de surveillance, de quinze créations d'emplois de personnel de surveillance en 1999, de dix-sept créations d'emplois de personnel de surveillance en 2000 et de quarante-huit créations d'emplois de personnel de surveillance en 2001. Enfin, dans un cadre de la mise en service de six nouveaux établissements d'ici 2003, figurent deux établissements implantés dans la région pénitentiaire de Lille. La construction d'une maison d'arrêt à Sequedin dans le Nord (livraison début 2003) permettra de désencombrer l'actuelle maison d'arrêt de Loos-lès-Lille, établissement vétuste qui connaît un taux de suroccupation de l'ordre de 155 %. La nouvelle maison d'arrêt aura une capacité de 645 places. Le programme de construction en cours prévoit également la reconstruction du centre de détention de Liancourt dans l'Oise, établissement d'une extrême vétusté dont le maintien en service ne peut être envisagé. Le nouvel établissement sera un centre pénitentiaire comportant un quartier maison d'arrêt et un quartier centre de détention national, d'une capacité de 600 places (livraison fin 2003). Les emplois correspondants seront pourvus d'ici la mise en service. Ces constructions permettront d'améliorer les conditions de vie en détention et les conditions de l'exercice professionnel des personnels pénitentiaires. Afin de favoriser l'hygiène des détenus, chaque cellule sera équipée d'une douche. Des locaux d'activités implantés dans les quartiers de détention favoriseront le développement de la vie collective. Enfin des espaces socio-éducatifs, culturels et sportifs communs sont prévus au niveau de l'établissement pour permettre une préparation à la sortie optimisée.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38459

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1999, page 6943

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5081